L'ABEILLE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAR AN, payable six mois d'avance.—DIX PIASTRES pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'*Abeille seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ses insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront payés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement la gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à ces lisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures, et demie. 5 janv—87

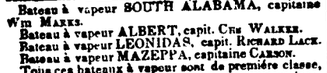

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine MOORE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 janv nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

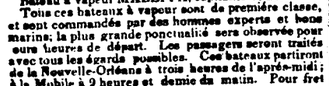

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires.
Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR LA MOBILE par le fleuve. La goélette paquebot HENRY LEE, capitaine SMITH, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

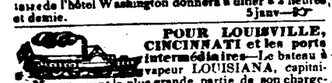

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine PAXTON, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

R. GRONING & Co.
19 janv

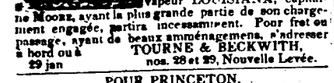

POUR BALTIMORE—La barque A. I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
12 janv 47, rue Bienville.

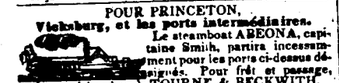

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret en passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, entre les rues Peydras et Girod, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goélette paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Peydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

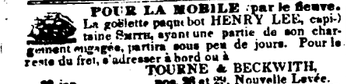

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAGE, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Peydras ou à

HAROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

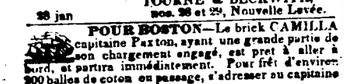

POUR ST. MARC—La goélette fine voilière HERALD, capitaine HAYDEN, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, prendra environ 1700 balles de coton et est prête maintenant à recevoir sa cargaison. S'adresser à
21 janv Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de premier rang CIRO, capitaine Gilbert, ayant la majeure partie de son fret engagé sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à
Th. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, no. 36.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine PIERON FLERC, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BROADFORD. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à WILLIAM VANCE.
(29 déc)

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico.—La goélette fine voilière CREOLE, capitaine FIAUX, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à
JOHN CROSBY,
20 jan no. 38, rue du Camp.

POUR MATAGORDA—La goélette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine FLAHERTY, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
18 jan 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goél. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre à poupe pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
28 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à
JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à
27 jan JOHN H. PECK,
28, rue Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser à
5 janv R. GRONING & Co.

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 48, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Lagunyrs, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 70 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'une bonne cuisine, chambres à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.
Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallages, etc.
18 jan no. 30, rue Bienville.

AVIS—Je préviens le public qu'à dater de ce jour, je ne me rends plus responsable des dettes que pourra contracter mon épouse née Alexandrine Charbonnet.
26 janv—3 GELL. T. FAZEND.

Kirsch & Abrasche, venant directement de la Forêt Noire, à vendre par
25 janv A. PERRET & GALLY.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 29 janvier 1836.

A UNE assemblées des officiers de la legion convoquée par le Brigadier General, et tenue ce jour à la maison de ville, à l'effet de statuer sur l'application à faire des sommes appropriés par l'Etat de la Louisiane et par la ville de la Nouvelle Orléans, pour achat d'armes et d'equipemens; l'assemblée apres avoir statué sur cet objet, a adopté à l'unanimité, la resolution suivante presentée par lieutenant C. Garnier.

Resolu, que le general commandant la legion devra présenter à la brigade des volontaires de la Floride un drapeau portant pour inscription '*La Legion de la Louisiane aux volontaires de la Floride.*'

Qu'un comité de cinq membres composé des capitaines Trigant de Beaumont; J. Dufour, Robert Preaux, des lieutenans J. Garnier et Pépite David, soit chargé de faire confectionner le dit drapeau, de faire une souscription parmi les officiers, sous officiers et soldats de la légion pour en payer le montant; que le dit comité devra accompagner le général lors de la présentation du dit drapeau qui aura lieu aux casernes de cette ville le 3 février prochain, et que la présente résolution devra être publiée dans les gazettes officielles de la Légion.

Signé, J. B. PLAUCHE, Brig. Génl.
30 janv D. AUGUSTIN, Aide-de-camp.

PROCLAMATION

DE E. D. WHITE, GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que, par un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte pour venir au secours des citoyens de la Floride, le Gouverneur est autorisé à faire un appel aux citoyens de ce dit Etat dans le but de lever un corps de volontaires qui devra être organisé conformément aux dispositions de nos lois sur la milice, et commandé par un des officiers généraux de l'Etat, auquel le gouverneur donnera subséquemment des instructions pour marcher aussitôt que possible sur la Floride.

En conséquence de quoi, les citoyens de l'Etat sont invités par les présentes à se former en compagnies de volontaires conformément aux réglemens de nos lois de milice dans le but de lever le corps stipulé dans l'acte susdit, et de faire connaître leurs noms aussitôt que possible au commandant en chef.

Donné sous ma signature et l'empreinte du sceau de l'Etat, ce 23 Janvier 1836, et la soixante (L. S.) tième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

E. D. WHITE,
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.

QUARTIER GENERAL.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier.

ORDRE GENERAUX,

LES services des troupes qui devaient s'organiser et se tenir prêtes conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis.

Les susdits renforts immédiats doivent se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

En conséquence, les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront au casernes des troupes des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 3me. jour du mois de février prochain, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de tems qui n'excédera pas trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjudant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tout entier des troupes qui se rassemblaient pour sa défense, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, restes par la perte considérable qu'il a essuyée et le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir; il n'est immédiatement secourus par mer.

Dans ces circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à rendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter la mort parmi les sauvages montrera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
23 janv—10 adjudant et inspecteur général.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; scavo pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

JN. CULBERTSON, recorder.
(Signé).
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.

Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, le MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, situés à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à B. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps rue Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—87

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis-à-vis les bains de la Nouvelle Arcade.

S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
6 oct—87

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER.
15 janv

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

CHAPEAUX—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par de récens arrivages, de la manufacture de John Hunt & Co, de New-Haven, un assortiment complet de chapeaux faite pour ce marché et le pays environnant, composé de chapeaux de soie de castor gris et noirs, de lontre, et différentes autres qualités, à des prix modérés.

Les négocians résidant à la campagne sont invités à venir voir et à faire leurs achats. Le soussigné désirant réaliser cette partie de marchandises, les vendra à très bas prix, à des conditions favorables.

A. DURBAN,
Rue Royale, une porte après le coin de la rue Saint Louis. 28 jan—6

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Catherine Héloïse Léopoldine, f. de c. l., sont invitées à les présenter immédiatement à Catherine Silfide Léopoldine, héritier bénéficiaire, rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 jan—3

LE soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir:

200 barriques vin de diverses qualités; 500 caisses vin rouge, médoc, St. Julien et Lafitte; 900 caisses vin blanc, barsac et sauterne; 60 barils vin blanc; 330 baisses vin de Roussillon; 300 caisses vin de Porto.

Tous les objets ci-dessus ayant droit au drawback.

Aussi: 100 barils eau-de-vie américaine, 4me. preuve; 20 pipes et 45 barils huile de sperme pressée en hiver; 100 sacs poivre; 100 caisses amidon; 5 caisses indigo du bengal; 5 caisses papier à écolier; 5 caisses à lettres; 25 caisses moutarde anglaise; 12 caisses canelle; 200 paquets ditos; 125 sacs café de la Havane; 100 milliers cigarres de diverses qualités.

LEGENDRE & SAMORY,
29 jan no.47, rue Toulouse.

PECHES DU NORD GREFFES.

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment, de choix en Pêches Greffés à quitte noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

☞Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

☞Un très grand et superbe assortiment de graines de jardinage de toutes espèces reçues par les derniers arrivages de New-York et de Philadelphie. 28 jan

Pommes de Terre d'Irlande—En mannes et à vendre à bord de la barque Cambrian, capitaine Gowan, venant directement d'Irlande. S'adresser vis à vis le poteau 5 1 fev

AVIS—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux français et américains, qu'il offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue de Chartres, no. 166, entre Toulouse et Jefferson. 11 jan—4 PAUL DELERY.

VOLONTAIRES FLORIDA.

L'ON demande immédiatement des volontaires pour l'Tampa Bay, dans la Floride, auxquels on donnera une gratification de

TRENTE PIASTRES.

S'adresser au F. F. Smith, à volontairement offert ses services.

S'adresser au rendez-vous, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M. chez M. Charles Dimond, vis-à-vis le marché du faubourg Ste. Marie et au Café du Soleil Levant, rue de la Levée, vis-à-vis la Douane, où tous les détails du service seront expliqués, et la solde établi. Par ordre du comité de la Floride.
25 jan—87

GRAINES DE JARDINAGE.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient de transporter son magasin de graines de la rue Conti, no. 48, entre Chartres et Royale, et qu'il tiendra constamment un assortiment de graines fraîches qui conviennent le mieux pour le pays et vendra aux prix les plus modérés.

R. BEAUVAIS.
26 janv—10

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pudeaclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Demingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M Padeschaux, aux frais de l'acquéreur. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à M. FAUCHE COUGOT.
26 janv87

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de **Jack**.

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé **Tiger**, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville, sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi quetous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement
A. G. WILSON.
21 jan—19 no. 31, rue Baronne.

$2,000 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir déforcé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents monnaie d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Choparé, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $3776.

Un billet tiré par Brigham, à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $1081 11

Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $269 97.

Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 22 Mars prochain, de $825 57.

Un billet tiré par Brisset & Bullard, à mon ordre, payable le 6 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $462 82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $262 68.

Un billet tiré par Anglnire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $262 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cottes, cadran blanc, très large; sans chaine ni clé, sonnerie dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.

30 déc—87 P. PASSEBON.

AVIS.—Mdmes. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom du restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et des sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soupers, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—87

AVIS.—Est parti marron dans la nuit du 25 au 26 courant, du second Canal de la Compagnie des canaux de Barataria et de Lafourche, le nègre nommé Palmer, âgé d'environ 23 ans, d'une petite taille, bien pris, d'une jolie figure et peau rougeâtre.

Une récompense de $50 sera donnée à quiconque arrêtera et fera conduire le susdit nègre à la geole de la Nouvelle-Orléans.

Et attendu que le nègre Palmer a déjà été reçu à bord d'un bateau-à-vapeur lorsqu'il était marron, et que probablement il cherchera à y retourner, une récompense de $300 sera payée à quiconque arrêtera le dit nègre à bord d'un bateau-à-vapeur, et pourra faire découvrir et convaincre toutes personnes qui l'auront reçu à bord. 26 jan—3

CINQUANTE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation des soussignés depuis le 17 ou le 18 du mois de mai dernier, le mulâtre nommé **Monet**, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, il parle le français et l'anglais, belle figure, bien épicerié, il marche les pieds en dehors, et a de très grosses chevilles; le dit mulâtre est cigarier de son état.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoles de cet Etat.

ALPHONSE PERRET & FRERES.
23 jan—6

5 piastres de Récompense—Seront payés à celui qui logera dans une des geoles, la mulâtresse nommée **SALLY** alias **BAZILIS**, appartenant à Jean Pierre Michel Dupré. Partie marronne de chez le soussigné, depuis le 24 Novembre dernier, elle se fait passer pour être libre, elle est bien connue, elle parle l'anglais, le français et l'espagnol.

Le soussigné paiera 925 à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes, pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent.
26 janv—6 FLEURY GENERELLY.

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire; elle est très fluette, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes cassées. Cette négresse est enceinte et très avancée. Il serait probable qu'elle se tînt dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme revendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Weres. 26 jan— R. R. BRANDON.

10 PIASTRES DE Récompense.—Parti marron de chez les soussignés le 23 décembre, le nègre WILLIAM, âgé d'environ 26 ans, taille 5 pds 5 pcs, ayant une jambe un peu plus courte que l'autre, il manque deux dents de devant la mâchoire supérieure; il parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des prisons de l'Etat.

L. & R. ADAMS,
26 janv-6 26, rue Marcon, faubourg Marigny.

10 Piastres de Récompense seront payées à quiconque logera dans la geole de cette ville, un nègre nommé BERNARD, âgé de 18 ans, d'environ 5 pieds 6 pouces, bien fait et parlant anglais et français. Il a autrefois appartenu à M. F. Soulé, avocat, et a été employé pendant un an à la fonderie, audessous de la ville.

C. WATSON,
Sec. de la comp. de dessèchement de la Nlle.-Orléans.
25 janv—1s

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans:

TOM, appartenant à Mr. Bosse; **SALLY**, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.

J. CHARBONNET, shériff
15 janv

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement sur débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdelaine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—87

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les **Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique.

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
19 déc—30,3ps

PAR LE SHERIF ET PAR DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE MARIABLE—Vente par le régister des testaments—Lundi 29 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des héritiers mineurs de feu Johan Bastable, les actions et lot de terre, savoir:

Un 25 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane

2o. Un demi lot de terre avec les bâtisses y construites, ayant 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Villeré, (mesure française) étant la moitié du lot no. 6, dans l'islet no. 18, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, et annexé à un acte, en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en date du 17 février 1827.

Conditions de la vente: les actions comptant; et le lot de terre et bâtisses, un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 jan

SUCCESSION de HALL—Vente par le régister des testaments—Lundi le quinze de février 1836, à midi, à la Bousse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété et esclave, savoir:

1o. L'esclave nommé Henry, âgé d'environ quinze ans.

2o. Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des Religieuses, l'paroisse Jefferson, entre les rues St. Andrew et Ste. Marie, et désigné sous le numéro 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, le 15 avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 3 pouce de face à la rue St. Amand, 28 pieds 10 pouces 2½ lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces deux lignes du côté de la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 3.

Conditions: l'esclave à un crédit de 6 mois, en un billet endossé à satisfaction, et le lot de terre, savoir: l'acquéreur s'obligera de payer neuf billets à ordre de la somme de $170 chaque, portant intérêt à 6 pour cent par an, et payables, savoir: le premier payable le 13 de janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 janvier 1834, le second billet payable le 13 de janvier 1837, ainsi de suite, le dernier billet échéant le 13 de janvier 1844, et la balance en un bille, à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 jan

SUCCESSION de DALCOUR—Vente par le régister des testaments—Mercredi le vingtquatre février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pierre Doreetan Dalcour, fr. de c. l., la propriété foncière et esclaves, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans; mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 142 pieds mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Fernaud, et de l'autre par celle de dame Baptiste, avec les vieilles bâtisses y construites. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes &c., en sus du prix de l'adjudication.

2o. Jack, nègre esclave âgé d'environ 25 ans, bucher, piocheur, charretier, un peu arrimeur.

3o. Edmond, nègre esclave, âgé d'environ 22 ans, charretier, cocher et bon domestique de maison.

4o. Venus, négresse esclave, âgée d'environ 34 ans, boit use, sujette à des douleurs, cuisinière et blanchisseuse, avec ses 3